

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 15 octobre 2020
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : PROCES VERBAL

DATE DE CONVOCATION : 8 OCTOBRE 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle Jean Ferrat à Foug (54570), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET Thierry), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), Elisabeth NIGON (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel, LE PIOUSSE Lydie (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), HEYOB Olivier (ayant la procuration d'ASSFELD LAMAZE Christine), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration d'ALLOUCHI-GHAZZALE Malika), BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration d'ERDEM Olivier), LALEEVE Lucette, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne (ayant la procuration de LAGARDE Stéphanie), SIMONIN Hervé, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	COLLET Thierry, SEGAULT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, MANSION François, DURANTAY Corine, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, DICANDIA Chantal, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, ASSFELD LAMAZE Christine, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, LAGARDE Stéphanie.
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	4 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Jean-Luc STAROSSE
<u>Nombre de présents :</u>	63 présents
<u>Nombre de votants :</u>	74 votants

Le Président accueille les délégués, remercie la Mairie de Foug pour son accueil dans la salle Jean Ferrat, ainsi que les services techniques qui ont préparé les lieux. Il indique que la CC2T est contrainte de trouver des salles permettant d'assurer le déroulement des conseils communautaires dans les conditions sanitaires en vigueur et remercie les communes disposant de grandes salles pour leur accueil et leur soutien.

Il est procédé à l'appel des délégués. Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.

Le secrétaire de séance est M. **Jean-Luc STAROSSE**.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 10 septembre 2020 est adopté à l'unanimité, **M. DOMINIAC** s'abstenant.

Avant d'entamer les points à l'ordre du jour, la parole est donnée à **Emmanuel PAYEUR**, qui présente dans les grandes lignes le projet d'extension du centre aquatique Ovive, dont les contours et le budget prévisionnel ont été validés en 2019 et début 2020. Il rappelle l'historique du projet et les constats faits au fil du temps des points à développer et à améliorer pour répondre aux attentes des usagers du centre aquatique et, plus largement, prendre en considération les services proposés dans les autres établissements du même type. Les plans et les vues de principe de l'avant-projet définitif sont présentés à l'assemblée, ainsi que le plan de financement prévisionnel.

Olivier HEYOB présente également la réflexion entamée sur les différentes pistes d'économie d'énergie potentielle, précisant que le centre aquatique est actuellement déjà raccordé au réseau de chaleur.

A.FONTANA demandant quel est le déficit actuel du centre aquatique et si les travaux d'extension sont susceptibles d'améliorer la situation, **E. PAYEUR** confirme que le centre aquatique fait partie des services publics qui génèrent un déficit d'exploitation, mais que les coûts induits par le projet d'extension ont néanmoins vocation à générer un surplus de recettes (*ndlr : sur la base du compte administratif 2019, dépenses de fonctionnement annuelles : 1 355 000 €, recettes de fonctionnement : 741 000 €, soit un déficit d'exploitation de 614 000 €, hors investissement*).

F. CHARTREUX ajoute que le centre aquatique est un établissement qui fonctionne très bien, avec un haut niveau de fréquentation, indiquant qu'il est important dans la réflexion de tenir compte des collectivités voisines pourvues de ce type d'équipement, qui proposent des services de grande qualité, notamment sur la partie détente et ludique, qui fait un peu défaut au centre aquatique Ovive actuellement. Il confirme que ce genre d'établissement est structurellement déficitaire, mais que la communauté de communes est plutôt bien placée dans la fourchette de déficit habituellement constatée sur d'autres établissements équivalents.

E. PAYEUR rappelle à ce titre que le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes avait souligné la maîtrise du déficit du centre aquatique par la collectivité.

C. AMMARI note que le centre aquatique dans son format actuel n'est pas adapté à l'accueil des enfants des classes de maternelles et demande ce qu'il en sera demain avec l'extension prévue. **E. PAYEUR** confirme que ce point d'attention a été pris en compte dans le projet, afin de pouvoir accueillir les petits dans de meilleures conditions, avec des équipements adaptés à leur tranche d'âge.

P. KNAPECK, rappelant qu'il a travaillé sur le programme du centre aquatique initial depuis le début de la réflexion, observe que le déficit estimé au départ s'est révélé moins important dans la réalité. Il indique aussi qu'il a été nécessaire à l'époque de renoncer à de nombreux équipements, pour faire diminuer les coûts et que c'est une bonne chose qu'on propose aujourd'hui des améliorations, répondant aux attentes du public. Cela étant, il émet quelques réserves sur le toit découvrable, compte tenu de la mauvaise expérience vécue à l'ancienne piscine des Glacis. Il considère également que l'accès prévu à la zone de bien être impose un cheminement assez long, qui semble peu pratique.

Concernant le toit découvrable, **E. PAYEUR** précise qu'une grande vigilance a été observée sur ce point et qu'il a été fait en sorte de ne pas reproduire le même schéma que celui des Glacis, exercice facilité par l'évolution des solutions techniques dans ce domaine. Quant au cheminement pour accéder à la zone bien être, l'option proposée tient compte des contraintes de gestion des flux du public et a été pensée pour éviter de devoir créer une autre zone d'accueil, avec de nouvelles caisses et du personnel d'accueil à prévoir, ajoutant que le seul personnel à intégrer dans l'extension concerne la surveillance des bassins et l'entretien technique des nouvelles zones créées.

L. LALAVEE demandant des précisions sur l'agenda de réalisation de ces travaux, **E. PAYEUR** précise que le calendrier prévisionnel, hors aléas éventuels de chantiers, amène à une livraison en 2022.

Le Président conclut ces échanges en rappelant que le centre aquatique est un bel outil d'attractivité du territoire et qu'il est important de faire en sorte qu'il le reste.

2020-05-01 – PROJET D’ACCUEIL D’UNE STRUCTURE PENITENTIAIRE « INSERRE »

La délibération est présentée par **A. HARMAND** et **F. CHARTREUX**, qui soulignent que ce projet revêt plusieurs intérêts non négligeables pour le territoire : la création de 80 emplois directs, l’arrivée de familles nouvelles sur le territoire, les millions d’euros investis par le Ministère pour bâtir cet établissement, générant des commandes de marchés de travaux, le confortement de la pérennité des 2 centres de détentions existants, ainsi que les liens à tisser avec les entreprises et l’écosystème local pour la formation et l’insertion des détenus.

Le Président met également en évidence que le coût pour la collectivité est conséquent, puisqu’à ce stade on estime à 1M€ le manque à gagner de recettes de commercialisation des terrains proposés pour accueillir cet établissement, dans la mesure où le Ministère de la Justice pose aujourd’hui la cession à titre gratuit comme une condition d’acceptation du projet. Cela étant, au vu de l’intérêt à long terme que revêt ce projet pour le territoire, il considère qu’il est important que la collectivité mette toutes les chances de son côté, afin que le site d’implantation soit retenu positivement par le Ministère.

Questions et observations de l’assemblée :

V. MARTIN souhaitant avoir des précisions sur le calendrier de l’opération et le montage juridique prévu par le Ministère, **F. CHARTREUX** indique que la décision du Ministère est attendue pour fin novembre avec une annonce d’ouverture pour 2023, ce qui lui semble très optimiste. Quant au montage juridique, le Ministère assurera la maîtrise d’ouvrage de l’opération, il n’y a pas, dans les éléments portés à notre connaissance, de partenariat public-privé envisagé.

Ch. PIERSON suggérant que le terrain puisse rester propriété de la collectivité, avec un système de bail de longue durée, **F. CHARTREUX** précise que sur ce point, le cahier des charges du Ministère est clair, l’Etat doit être propriétaire du terrain d’assiette de l’établissement pénitentiaire.

E. MANGEOT, observant que le coût est important pour la collectivité, demande si le jeu en vaut la chandelle, a fortiori sur un terrain destiné au départ à de l’activité économique « réelle » et qui pouvait raisonnablement laisser espérer l’implantation d’entreprises nouvelles, au vu de sa situation et de sa proximité avec une zone industrielle dynamique. Il relève aussi que l’appellation « structure expérimentale » donne peu de garantie apparente sur sa pérennité et demande quelle confiance on peut avoir dans le cadrage du projet par le Ministère de la Justice au vu de l’évolution des demandes dans le secteur pénitentiaire.

F. CHARTREUX fait valoir qu’en tant que chef d’entreprise, il a eu la même réflexion et s’est posé globalement les mêmes questions. Mais l’Etat va investir environ 50M€, ce qui en soi représente une garantie de durée. Par ailleurs, la création de 80 emplois directs, amenant avec eux des conjoints et des enfants aura un impact positif sur le territoire. Quant au cadrage de l’opération, il partage la nécessité d’être vigilant et concède que la collectivité n’a pas, à ce stade, toutes les réponses. Sa volonté est que la collectivité puisse accueillir cette structure innovante et relever le challenge, dont l’intérêt va au-delà des calculs financiers et économiques.

A. HARMAND ajoute qu’en effet, les questions posées sont pertinentes et partagées. Cela étant, le manque à gagner estimé à 1M€ est une perte hypothétique, car la collectivité n’a pas de garantie de vente aujourd’hui et il est à mettre en balance avec 50M€ de travaux injectés, qui toucheront au moins pour partie des entreprises du territoire et du grand territoire. Quant aux emplois, ils s’annoncent pérennes, sur un modèle qui a fait ses preuves dans d’autres pays et il faut y ajouter les emplois indirects générés par la vie de l’établissement (restauration, entretien, maintenance des bâtiments...).

R. JOUBERT suggère que, pour apporter une garantie à la collectivité, il pourrait être pertinent d’assortir la cession gratuite d’une condition de pérennité de la structure avec, en cas de non-respect de la clause de durée, un droit de retour du bien à la collectivité. **F. CHARTREUX** le remercie pour cette proposition pertinente qui sera prise en compte dans le suivi du dossier.

E. MANGEOT relève que l’argument tendant à dire que la construction d’un tel établissement est de nature à conforter la pérennité des deux centres de détentions actuels n’est pas recevable, car ils ne sont pas menacés et qu’il ne s’agit de toute façon pas du même type d’établissements, ni des mêmes populations carcérales.

F. CHARTREUX et **R. SILLAIRE** rappellent qu’au contraire, la prison d’Ecouves a été menacée de fermeture il

y a environ 6 ans et que le changement de Garde des Sceaux a stoppé ce projet in extremis avec, dans la balance, l'obligation de mettre en œuvre un plan de gestion coûteux, compte tenu de l'état de vétusté du bâtiment et des nombreuses réhabilitations à faire.

H. SIMONIN demandant si un partenariat est prévu avec Pôle emploi pour le suivi de la réinsertion des détenus, **F. CHARTREUX** confirme que cela fait partie des conditions de réussite du projet, dont Pôle emploi sera partie intégrante.

Le Président conclut ces échanges en indiquant à l'assemblée que l'avancement de cette opération fera l'objet d'informations régulières au Conseil communautaire.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à la majorité, Mesdames NIGON (ayant la suppléance de G. ERZEN), AMMARI, Messieurs DEPAILLAT, MANGEOT (ayant la procuration de S. LAGARDE) votant contre et Messieurs FONTANA, LELIEVRE s'abstenant.

2020-05-02 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

2020-05-03 – ARRET DU PLU DE VILLEY-LE-SEC

Après présentation de la délibération par **JP COUTEAU** et à son invitation, **G. GUYOT** présente les grands attendus du nouveau PLU de VILLEY-LE-SEC : préservation de l'environnement et du caractère champêtre de la commune, arrêt de l'extension urbaine, préservation de l'identité lorraine du village et de son cadre de vie.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2020-05-04 - ARRET DU PLU DE BRULEY

Après présentation de la délibération par **JP COUTEAU** et à son invitation, **E. POIRSON** indique que la révision du PLU de BRULEY est l'aboutissement d'un travail entrepris depuis plusieurs années, avec une attention particulière portée à l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU).

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2020-05-05- REPRESENTATION DE LA CC2T A LA SOCIETE D'HABITAT LORRAIN

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2020-05-06- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2020-05-07 – ZAC ESPACE DU GENIE – COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2020-05-08 – ZAC CROIX SAINT-NICOLAS – COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2020-05-09 – ZAC KLEBER – COMPTE-RENDU ANNUEL D’ACTIVITE A LA COLLECTIVITE

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à l’unanimité.

2020-05-10 – ZIA GONDREVILLE FONTENOY – COMPTE-RENDU ANNUEL D’ACTIVITE A LA COLLECTIVITE

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à l’unanimité.

2020-05-11 – TARIFS ACCUEIL DES MATIERES DE VIDANGE A LA STEP DE TOUL

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à l’unanimité.

2020-05-12 – VALIDATION DE L’ADHESION DE LA COMMUNE D’HERBEVILLE AU SIELL

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à l’unanimité.

2020-05-13 – CONTRAT D’APPRENTISSAGE A LA CLE DES CHAMPS

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à l’unanimité.

2020-05-14 – FORFAIT MOBILITES DURABLES POUR LES AGENTS

Questions et observations de l’assemblée :

C. AMMARI demandant quels seront les moyens de vérification permettant de s’assurer que les agents demandant le versement du forfait mobilité utilisent bien les modes de mobilités durables pendant au moins 100 jours par an, **R. SILLAIRE** indique que les modalités du contrôle sont prévues et spécifiées dans la délibération.

F. CHARTREUX rappelle que l’engagement de la communauté de communes sur la mobilité et le développement durable l’ont naturellement conduit à proposer ce dispositif, pour lequel la vigilance sera bien entendu de mise pour s’assurer que les conditions d’octroi du forfait sont bien respectées par les agents, mais qu’une certaine confiance n’est pas non plus à exclure.

Après cet échange, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l’unanimité, Monsieur FONTAINE s’abstenant.

2020-05-15 – MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

La délibération est présentée par **R.SILLAIRE**, **F. CHARTREUX** précisant que la réflexion sur la mise en place du télétravail a été entamée avant la crise sanitaire et qu’elle a pu être enrichie des enseignements tirés du travail à distance pendant cette crise. Il s’agit désormais de le mettre en place dans les conditions de droit commun, sans caractère automatique et à dose mesurée.

Questions et observations de l’assemblée :

P. WINIARSKI souligne l’importance du dialogue social comme condition de réussite du dispositif, ce que confirme **R. SILLAIRE**.

Répondant à une question posée par **H. SIMONIN** sur le nombre d’agents potentiellement concernés par le télétravail et sur le coût de sa mise en place, il est précisé que cela peut concerner 30 à 40 agents, étant précisé que de nombreux métiers ne sont pas compatibles avec le télétravail (agents de terrain, accueil du public, surveillance...). Quant au coût, il sera vraisemblablement marginal, de nombreux agents étant déjà équipés en ordinateurs portables.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l’unanimité.

2020-05-16 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

La délibération est présentée par **P. MONALDESCHI** qui donne les principaux postes de modifications budgétaires en fonctionnement et en investissement, avec notamment le coût assumé pour faire face aux exigences de protection induites par la crise sanitaire.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2020-05-17 – CIID – PROPOSITION DE MEMBRES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à la majorité, Monsieur DOMINIAK votant contre.

2020-05-18 – DSP MOBILITE – AVENANT N°1

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2020-05-19 – BATIMENT 001 – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC L'ENTREPRISE SETEA

Questions et observations de l'assemblée :

R. JOUBERT demandant si la collectivité est couverte par une assurance en protection juridique et si cette assurance a été actionnée, il est indiqué que la communauté de communes est effectivement couverte par une assurance de ce type. Cela étant, pour le litige objet de la présente délibération, le protocole transactionnel n'a pas donné lieu à des frais juridiques pour la collectivité, car l'intervention d'un médiateur est gratuite. De surcroît la procédure se situe hors contentieux, il n'a donc pas été nécessaire d'actionner l'assurance protection juridique.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2020-05-20 – ATTRIBUTION DE MARCHES DE GESTION DES ORDURES MENAGERES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2020-05-21 – COMPTE-RENDU MAPA (MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE)

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication des décisions relatives aux marchés publics et bons de commande indiquées dans la délibération, prises par le Président ou son représentant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance et remercie les délégués.

ANNEXE : CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

	oct-20		nov-20		déc-20
1	COM ECO- K	1		1	
2		2		2	
3		3		3	Com des Maires
4		4	COPILOPAH (avec Maires)	4	
5		5		5	
6	Com des Maires	6		6	
7		7		7	
8		8		8	
9		9	COM EAU/ASST/GEMAPI // COM communication	9	
10		10		10	
11		11		11	
12		12	Com petite enfance- espace K	12	
13	COPILOPLU	13		13	
14		14		14	
15	CC	15		15	
16		16		16	
17		17	Commission OM - Kleber	17	CC
18		18	COM URBA - HABITAT	18	
19		19	Commission FINANCES	19	
20		20		20	
21		21		21	
22		22		22	
23		23		23	
24		24	Commission ECO	24	
25		25		25	
26		26		26	
27		27		27	
28		28		28	
29		29		29	
30		30		30	
31				31	